
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 avril 2018 à 13 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, m.b.a., conseiller de ville
Mme Lise Zarac, conseillère de ville
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit G Gauthier, Directeur d'arrondissement
Mme Nathalie Hadida, Secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, Secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 13 h 30.

CA18 20 0172

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA18 20 0173
Période de questions

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Aucune personne ne s'est inscrite au registre de la période de questions.

CA18 20 0174
Recours judiciaires - immeuble situé au 8600, rue Hardy

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre les recours appropriés dont la publication d'un préavis d'exercice de la clause résolutoire prévue en faveur de la Ville contre l'immeuble situé au 8600, rue Hardy dans l'arrondissement de LaSalle connu et désigné comme le lot 3 336 752 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1187405001

CA18 20 0175
Adoption - règlement d'emprunt LAS-0118 pour la réfection de différents bâtiments

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 avril 2018;

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'adopter le règlement n° LAS-0118 intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114*" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre du 23 au 27 avril 2018 afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1182365008

CA18 20 0176
Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018.